COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/05/2026

Présents : Mme ADAM LARROQUE - M. ARTIGAU - Mme BAYLAC - M. CAZAUX - M. GALLINA - M. LACROIX - M. LASSALLE - M. LEMAITRE - Mme MESNARD-SENSE - Mme MURADORE - Mme PONTAC.
Excusés : Mme BORDES - M. FERRAN - Mme LEPOIVRE - M. ROCCA
M. Cazaux est nommé secrétaire

Ordre du jour:

- Procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026
- Désignation des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Décision sur des avenants au marché de travaux de l'école
- Parole aux adjoints
- Questions diverses

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2026

Approuvé à l'unanimité

DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Approuvé à l'unanimité

Les élections des sénateurs dans le Gers auront lieu en septembre. Ils sont élus au suffrage indirect par un collège de grands électeurs. Ces derniers sont désignés parmi les membres du conseil municipal, soit 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Election des délégués titulaires Après enregistrement des candidatures et après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- M. LACROIX : 8 voix.
- M. GALLINA : 8 voix
- M. CAZAUX : 7 voix
- Mme BAYLAC : 1 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégué titulaire : M. LACROIX, M. GALLINA et M. CAZAUX.

Election des suppléants Après enregistrement des candidatures et après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Mme PONTAC : 8 voix.
- Mme ADAM-LARROQUE : 8 voix
- Mme MURADORE : 8 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamées élu en qualité de suppléant : Mme PONTAC, Mme ADAM-LARROQUE et Mme MURADORE.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain a été reçu en mairie. Biens dont il est propriétaire.
Monsieur le Maire étant personnellement intéressé par la vente de son propre bien, il invite le conseil municipal à désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune dans cette affaire et de se prononcer sur l'exercice ou non de ce droit de préemption urbain.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au débat et au vote :
- décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant la vente des parcelles cadastrées section AC 145 et AC 153,
- désigne Madame PONTAC Véronique pour représenter la commune dans cette affaire déterminée,
- autorise Madame PONTAC Véronique à signer la déclaration d'intention d'aliéner.

DECISION SUR DES AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose que des travaux supplémentaires sont à réaliser :

- Pour l'extension du préau : fourniture et pose de descentes en zinc, débord de toiture à raccourcir
- Modification du bac à sable par un muret en forme de courbe. Un devis pour une bâche de protection est en cours.
- L'ouverture de la porte d'accès à la cour s'effectuera via un badge
- Le portail de livraison s'ouvrira automatiquement avec un badge

PAROLE AUX ADJOINTS

Mme Baylac : La commission avance sur la réalisation du bulletin municipal. Les thèmes abordés seront, entre autres, la présentation des conseillers municipaux et des commissions, l'école, le budget, le nettoyage des cimetières, la communication… Il est suggéré d'ajouter un article sur les encombrants et les poubelles.

Une réunion avec les associations montaltaises est prévue le 25 septembre : planning des manifestations, gestion du mobilier…

Une demande auprès du SICTOM sera faite pour installer des conteneurs à tri sélectif à la salle des sports.

M. Lacroix : Le service de covoiturage ATCHOUM mis en place par le Grand Auch Cœur de Gascogne a cessé par manque d'utilisateurs. Par contre, un service de vélos électriques en libre-service sur Auch a été mis en place avec des tarifs préférentiels pour les étudiants et demandeurs d'emplois.

QUESTIONS DIVERSES

M. Gallina informe que l'association 30 millions d'amis et la fondation Brigitte Bardot peuvent prendre en charge la stérilisation des chats errants. Une convention leur sera demandée.

M. Cazaux informe qu'il existe des aides pour l'entretien des Monuments aux Morts.

Séance levée

Le secrétaire de séance, Le Maire,